

E 2200 Paris 1/0185

*Der Bundespräsident und Vorsteher des Politischen Departements, N. Droz,
an den schweizerischen Gesandten in Paris, Ch. Lardy*

S

Berne, 27 mars 1887

Votre rapport du 21 concernant votre dernier entretien avec M. Flourens sur la neutralité de la Savoie¹, ainsi que les détails que m'a fournis M. le Colonel Schweizer lors de son passage à Berne, ont produit sur moi l'impression qu'après avoir cherché à nous faire renoncer à la négociation au moyen des déclarations brutales du Comman-

1. *Laut diesem Schreiben hatte Flourens versichert: [...].* Ne vous inquiétez pas; nous nous entendrons. [...] (E 2/1643).

dant Hue, on veut maintenant traîner les choses en longueur pour qu'en tout cas le Ministère actuel n'ait pas besoin de conclure. Ce jeu ne saurait nous convenir, car il est fort possible qu'un nouveau Ministère nous déclare tout nettement qu'il ne s'envisage pas comme lié par les pourparlers engagés avec leurs prédécesseurs. Or, maintenant que la question est posée, il est pour nous d'un intérêt majeur de la mener à bonne fin.

Si M. Flourens avait confirmé les déclarations de son attaché militaire, j'aurais proposé au Conseil fédéral de notifier tout tranquillement au Gouvernement français notre manière de voir sur le tracé de la ligne et sur le règlement des rapports des troupes d'occupation avec les autorités civiles et les habitants, comme si aucuns pourparlers n'avaient eu lieu. Les Ministres actuels auraient dû avaler la pilule sans faire trop la grimace, car ils savent que leur attitude à notre égard a été compromettante.

J'estime que le même moyen peut être employé très utilement pour déjouer la nouvelle tactique que je crois entrevoir. Les jours du Ministère actuel sont évidemment comptés. Il peut se faire qu'après la rentrée de Pâques, une crise éclate. Si la négociation n'est pas encore terminée, il faudrait, avant le vote de la Chambre qui mettrait le Ministère en minorité, faire une notification dans le sens indiqué. Vous remettriez cette note en l'accompagnant de commentaires verbaux indiquant pourquoi, après les ouvertures faites par les Ministres français nous demandant de «faire vite et amicalement,» nous ne pouvons nous laisser éconduire comme un serviteur dont on n'a plus besoin.

Avant de faire au Conseil fédéral une proposition dans ce sens, j'aimerais avoir votre avis sur la question. J'ai rédigé un projet de note² que je joins à la présente en vous priant de me donner aussi votre opinion à ce sujet.³

Dans tous les cas, j'admets que vous ferez auprès de M. Flourens des démarches pour témoigner du désir du Conseil fédéral de voir terminer la négociation sans retard. Ou bien seriez-vous d'avis de n'en faire aucune, pour pouvoir dire, en présentant notre note, qu'étant sans réponse malgré les promesses faites, nous nous voyons obligés d'agir de la sorte?⁴

J'ai tenu à vous soumettre toutes ces questions dès maintenant, estimant qu'il est utile de profiter du répit forcé que la négociation subit, pour arrêter en commun, avec le calme et la maturité de la réflexion dont nous pouvons prendre le temps, la meilleure marche à suivre.

2. Nicht abgedruckt. Vgl. auch Nr. 338, Annex.

3. Lardy antwortete mit Schreiben vom 29. 3. 1887: [...]. Ce projet de note me semble absolument irréprochable à tous les points de vue, & je n'aurais pas la plus petite modification à proposer. [...](E 2/1643. — *Dementsprechend billigte der Bundesrat in seiner Sitzung vom 30. 3. 1887 den Notentwurf* (E 1004 1/148, Nr. 1659).

4. Mit Schreiben vom 29. 3. 1887 schlug Lardy folgendes Vorgehen vor: [...]. Telle me paraît être la ligne de conduite à adopter; Remise de la note s'il y a crise ministérielle afin de constater que nous tenons à ce que la question ne disparaisse pas avec le Cabinet actuel. — Insistance, s'il n'y a pas crise, pour que les pourparlers soient menés rondement pendant les vacances. Si on n'en tient pas compte, remise de la note comme sorte de déclaration de nos intentions, sauf à la France à nous attaquer comme défenseurs, si elle n'accepte pas notre manière de voir (E 2/1643). — Vgl. auch Nr. 337.